

## Descriptif

Source : WEB

Avis informatif

Département(s) de publication :14

Annonce n° 26-3676

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

Nom officiel : Région Normandie

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

Titre : Contrat de service public pour la fourniture des services de transport ferroviaire de voyageurs de la Région Normandie - Ligne Paris-Granville

Description : Sous réserve de la décision de l'assemblée délibérante sur le mode de gestion, les opérateurs sont informés qu'il est prévu d'attribuer un contrat de service public de transport ferroviaire régional après mise en concurrence, conformément aux textes en vigueur à la date de lancement de la procédure. La procédure portera sur l'attribution d'un lot dénommé "Paris-Granville" relatif à l'exploitation de trains assurant les services suivants : - Paris - Granville - Paris - Pontorson/Mont-Saint-Michel - Paris - Argentan - Dreux - Granville L'ensemble du lot représente à date un volume de 1 700 000 tkm. Le périmètre des prestations et la définition de l'offre de service seront précisés dans le dossier de consultation (nature et quantité des services ou indication des besoins et des exigences)

Identifiant interne : 26FS-DMI-0002-W

#### 2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale ( cpv ) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

Nomenclature supplémentaire ( cpv ) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Place Reine Mathilde

Ville : Caen

Code postal : 14035

Subdivision pays (NUTS) : Calvados ( FRD11 )

Pays : France

#### 2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : A) Procédure : la procédure de mise en concurrence retenue est l'appel d'offre compétitive (article 5, § 3 du règlement (Ce) n° 1370/2007. Elle pourra prévoir une phase de dialogue et de négociation. B) Nature du contrat : il est envisagé de recourir à un contrat de service public sous la forme d'une concession de service public. C) Délai d'exécution : l'attribution du contrat est envisagée début 2029. Le début d'exécution des services sera au plus tôt le 8 décembre 2030. D) Durée : la durée envisagée du contrat sera supérieure ou égale à 120 mois et en tout état de cause dans les limites prévues par l'article 4 du règlement n° 1370/2007 du 23/10/2007 du Parlement européen et du conseil du 23/10/2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route et abrogeant les règlements (Cee) n° 1191/69 et (Cee) n° 1107/70 du Conseil. Cette durée sera définie en fonction des investissements qui pourront être mis à la charge du futur titulaire du contrat. E) Matériel roulant : la Région Normandie mettra à disposition de l'attributaire le matériel roulant nécessaire à l'exécution du contrat de service public. F) Atelier de remise : la Région Normandie mettra à disposition de l'attributaire l'atelier de maintenance de Granville. G) Périmètre fonctionnel : le périmètre des prestations sera précisé dans le dossier de consultation. A titre indicatif et à ce stade, il pourra être confié les principales prestations suivantes : - l'exploitation du service public de transport ferroviaire de voyageurs effectuée sur le périmètre géographique - l'exploitation éventuelle de services routiers de substitution, permettant d'assurer la continuité des circulations en cas de perturbation du service ou de services routiers de complément - la gestion, l'entretien et la maintenance des biens, des installations et équipements nécessaires à l'exécution du Service - la participation au développement de l'intermodalité avec les autres réseaux transports publics sur le périmètre de la Convention - la communication commerciale et la promotion du réseau, en coordination avec la Région - la lutte anti-fraude, ainsi que la mise en oeuvre des actions en faveur de la sûreté des voyageurs - la délivrance de l'information aux voyageurs - les études, la commande et suivi des sillons afférents - distribution : le montage lié au futur schéma de distribution est en cours de réflexion. Le périmètre des prestations sera précisé dans le dossier de consultation H) Rémunération du transporteur : le transporteur pourra être rémunéré en fonction du coût prévisionnel ou réel de charges d'investissement et d'exploitation, du niveau et de la qualité du service, du niveau de la fréquentation et/ou des recettes. Le niveau de risque d'exploitation supporté par le transporteur sera fonction de la nature du contrat retenu. La rémunération pourra en tout ou partie être versée par la Région. Le contrat pourra prévoir un mécanisme de versement de revenus tirés de l'exploitation. I) Transfert de personnel : les transferts de personnel auront lieu conformément aux dispositions du Code des transports , notamment les articles L. 2121-20 et suivants. Les personnels concourant aux services actuels pourront bénéficier de la poursuite de leurs contrats de travail et des garanties attachées conformément, notamment aux articles L. 2121-25 à L. 2121-27 du Code des transports, ainsi que du maintien des dispositions de la Convention collective de la branche ferroviaire mentionnée à l'article L. 2162-1 du même Code

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

### Section 3 - Partie

#### 3.1 Identifiant technique de la pièce : PAR-0000

Titre : Contrat de service public pour la fourniture des services de transport ferroviaire de voyageurs de la Région Normandie - Ligne Paris-Granville

Description : Sous réserve de la décision de l'assemblée délibérante sur le mode de gestion, les opérateurs sont informés qu'il est prévu d'attribuer un contrat de service public de transport ferroviaire régional après mise en concurrence, conformément aux textes en vigueur à la date de lancement de la procédure. La procédure portera sur l'attribution d'un lot dénommé "Paris-Granville" relatif à l'exploitation de trains assurant les services suivants : - Paris - Granville - Paris - Pontorson/Mont-Saint-Michel - Paris - Argentan - Dreux - Granville L'ensemble du lot représente à date un volume de 1 700 000 tkm. Le périmètre des prestations et la définition de l'offre de service seront précisés dans le dossier de consultation (nature et quantité des services ou indication des besoins et des exigences)

3.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale ( cpv ) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

Nomenclature supplémentaire ( cpv ) : 60210000 Services de transport ferroviaire public

3.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Place Reine Mathilde

Ville : Caen

Code postal : 14035

Subdivision pays (NUTS) : Calvados ( FRD11 )

Pays : France

3.1.5 Informations générales

Participation réservée :

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

3.1.6 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics.normandie.fr/> ,

Canal de communication ad hoc

Nom : AW Solutions

3.1.7 Conditions du marché public

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

3.1.9 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Région Normandie

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Caen

Section 8 - Organisations